

06.02.2020 – 09:45 Uhr

Réforme de la prévoyance professionnelle : GastroSuisse favorable à un compromis raisonnable

Zurich (ots) -

La prévoyance professionnelle doit être réformée d'urgence. En décembre dernier, le Conseil fédéral a mis un projet en consultation. Avec le modèle de l'Union suisse des arts et métiers (usam) et le «compromis raisonnable», deux nouvelles propositions de réforme sont au débat. GastroSuisse soutient le «compromis raisonnable», estime toutefois que la question de la compensation de la génération de transition appelle encore certaines clarifications.

Le conseil de GastroSuisse a pris position sur la réforme de la LPP et a décidé d'accorder sa préférence au «compromis raisonnable». Selon Casimir Platzer, président de GastroSuisse et hôtelier à Kandersteg, le «compromis raisonnable» est une alternative susceptible de réunir la majorité et qui tient compte de tous les objectifs poursuivis dans le cadre de la réforme. Comparé au modèle des partenaires sociaux et à la proposition de l'Union suisse des arts et métiers, il représente clairement la meilleure option pour l'hôtellerie-restauration.

En décembre dernier, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative à la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme de la LPP). Le projet du Conseil fédéral est basé sur le modèle des partenaires sociaux que les syndicats et l'Union patronale suisse ont élaboré. Deux autres propositions de réforme se trouvent en outre sur la table des négociations: le modèle établi par l'Union suisse des arts et métiers (usam) et le «compromis raisonnable». Les organisations faïtières de l'industrie du bâtiment, des banques et du commerce de détail ont élaboré ce compromis raisonnable et s'engagent pour son adoption.

Le modèle des partenaires sociaux conduit à une redistribution étrangère au système

La proposition des partenaires sociaux prévoit un supplément de rente à vie, selon le principe de l'arrosoir. Celui-ci doit être financé au moyen de contributions salariales supplémentaires. Ce faisant, le modèle des partenaires sociaux introduirait une redistribution étrangère au système de la prévoyance professionnelle et remettrait en question la structure éprouvée des trois piliers. «Les syndicats ont marqué de leur sceau le modèle des partenaires sociaux. Cependant, le supplément de rente planifié n'est pas conciliable avec le système de capitalisation et affaiblit considérablement le deuxième pilier. Le «compromis raisonnable» renonce à une redistribution durable dans la prévoyance professionnelle et préserve le principe des trois piliers», précise Casimir Platzer. En outre, le modèle des partenaires sociaux entraîne d'importants surcoûts pour l'hôtellerie-restauration. Selon les calculs de GastroSocial, la caisse de pension de GastroSuisse, la branche devrait supporter des surcoûts de 172 millions de francs par année. En comparaison, le «compromis raisonnable» ne coûterait qu'environ la moitié, soit 98 millions de francs. Casimir Platzer ajoute: «Avec le «compromis raisonnable», le processus d'économie débiterait déjà à l'âge de 20 ans. Cela permettrait de garantir les rentes des générations futures sans suppléments de rente onéreux.»

La proposition de l'usam n'est pas apte à réunir la majorité

Le modèle de l'usam n'a que peu de chances d'être accepté en politique, parce qu'il ne remplit pas des objectifs importants de la réforme. Au sein de la politique, l'avis unanime règne que les employés à temps partiel et ceux recevant un bas salaire doivent être mieux assurés. La proposition de l'usam n'apporte aucune amélioration à cet égard. Il reste douteux si le niveau actuel des rentes pourrait être maintenu. En outre, les personnes âgées de 55 à 64 ans continuent de verser des contributions plus élevées que celles des plus jeunes, ce qui signifie qu'elles restent désavantagées sur le marché du travail. Le «compromis raisonnable» tient compte de tous les objectifs poursuivis par la réforme, et ce, sans peser de manière disproportionnée sur la branche. Casimir Platzer en est convaincu: «Il est improbable que le Parlement approuve la proposition de l'Union suisse des arts et métiers. Seul le «compromis raisonnable» est encore en mesure d'empêcher l'onéreux modèle des partenaires sociaux». GastroSuisse demande seulement des précisions sur la compensation pour la génération de transition. En effet, le «compromis raisonnable» prévoit que les caisses de pension financent elles-mêmes la compensation. On peut se demander si toutes les caisses disposent des ressources financières nécessaires. Toutefois, la compensation de la génération de transition doit pouvoir être financée par toutes les caisses de pension. Dans le cas contraire, la fédération soutiendrait une solution centralisée par le biais d'un fonds de garantie LPP, comme le propose l'usam.

GastroSuisse est la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. Avec ses quelque 20 000 membres (dont environ 2500 hôtels), organisés en 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, GastroSuisse est aujourd'hui la plus grande association faîtière.

Contact:

GastroSuisse, Casimir Platzer, président
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100841322> abgerufen werden.